



## Séance du conseil municipal du 28 octobre 2020

### Compte-rendu

*(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le lundi 19 octobre 2020, s'est réuni à la salle multi-activités sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à vingt heures.

Présents :

M. MORIN, RIVIER, Mmes ROUSSEAU, HAZERA,  
Mmes BIENAIME, DELAS, DUFIET,  
MM. DEGUDE, ROUSSEAU, SANCHEZ, VERGNAUD

Absents excusés : Mmes MAGNAUDET, SEYMOUR, MM. COSTENTIN, DERNONCOURT

Secrétaire de séance : M. DEGUDE

#### **1- Bail commercial de la boulangerie**

Suite à l'état des lieux et au constat de vétusté et de délabrement des locaux et, ne connaissant pas la surface nécessaire utile au locataire, la signature du contrat de bail est reportée jusqu'à nouvel ordre.

#### **2- Bail de location appartement de la boulangerie**

Même chose que le bail commercial.

#### **3- Modification du tableau des effectifs**

Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent d'accueil à temps non complet (21 heures hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, pour une durée de 12 mois.

Fait à Coimères, le 2 novembre 2020